

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/07/2015**

## **1- FINANCES**

### **Participation au syndicat du gymnase du collège Marcel Bouvier - Délibération**

Le Maire explique que chaque année la commune verse une participation au syndicat du gymnase du collège Marcel BOUVIER, au titre de la fréquentation de l'équipement par des élèves domiciliés sur la commune. Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le montant qui s'élève cette année à 828,84 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de verser au syndicat du gymnase du collège Marcel BOUVIER la somme de 828,84 € au titre de la participation 2015.

AUTORISE le Maire à mandater la dépense, prévue au 6554 – participation non affectée.

### **Prêt de préfinancement du FCTVA**

Le Maire explique qu'un dispositif de préfinancement à taux zéro a été mis en place par la Caisse des Dépôts et Consignations afin d'accélérer les versements au titre du FCTVA. Au regard du montant maximum empruntable les élus décident de ne pas donner suite.

## **2- PERSONNEL**

### **Création d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>e</sup> classe - Délibération**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Vu la délibération de création du poste, nominative, en date du 25 mars 2003 ;

- Considérant que Maurice BONNAUD fait valoir ses droits à la retraite en août 2015 et quitte la collectivité ;

DECIDE de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe, à temps complet, créé nominativement par délibération du 25 mars 2003.

DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> Classe, à temps complet, non nominatif, à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Le Maire explique que Christian BERRY a été choisi pour remplacer Maurice BONNAUD. Il prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre 2015. Stéphan KALA, domicilié à Valencogne, effectuera le remplacement jusqu'à cette date.

### **Indemnité d'Administration et de Technicité : versement exceptionnel à Maurice Bonnaud en août 2015 - Délibération**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Maurice BONNAUD, employé communal, fait valoir ses droits à la retraite le 13 août 2015

Il propose de lui verser, le mois de son départ, le montant de l'Indemnité d'Administration et de Technicité, instituée par délibération du 23/01/2006 et modifiée par délibération du 21/10/2013, au prorata de son temps de présence dans la collectivité.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Vu les délibérations du 23/01/2006 et du 21/10/2013 précitées;

DECIDE de verser à Maurice BONNAUD le montant de l'Indemnité d'Administration et de Technicité correspondant à l'année 2015, en même temps que le salaire du mois d'août 2015, au prorata de son temps de présence dans la collectivité

DEMANDE au Maire de mandater la dépense.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

### **3- MOULIN**

#### **Convention d'utilisation de parcelle appartenant aux consorts Poitevin - Délibération**

Monsieur le Maire expose que la parcelle cadastrée C767 appartenant aux Consorts POITEVIN se situe à proximité immédiate du Moulin Lapérouse, bâtiment communal.

Les Consorts POITEVIN acceptent de mettre gratuitement leur parcelle à disposition de la Commune, pour une utilisation périodique, lors des festivités organisées en lien avec le Moulin Lapérouse, en échange de son entretien par les services communaux.

La convention annexée à cette délibération vise à encadrer les modalités de mise à disposition de ce terrain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE cette proposition et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain.

Le Maire précise que le terrain est clos autour de l'abri jardin ; quelques arbres sont à couper.

Une soirée de remerciements pour les travaux effectués au moulin est fixée le 4 septembre.

### **4 - TRAVAUX EN COURS ET PROJETS**

#### **Réfection de l'électricité de l'église**

Michel CLEYET-MERLE informe l'assemblée que 3 entreprises ont été consultées. Les devis sont attendus pour le 6 septembre et les travaux devront être réalisés avant le 31 octobre.

#### **Réhabilitation de la mairie**

Michel CLEYET-MERLE rend compte de la réunion de la commission avec l'architecte Sylvain CHARLOT. Il présente à l'assemblée le diagnostic du bâtiment et les différents scénarii.

#### **Inscription du nom de l'école en façade**

Présentation des propositions des sociétés ADMF et GRAFFITI. Le Conseil Municipal choisit la proposition n°8 de la société GRAFFITI. Ce choix sera soumis à approbation du Comité Syndical du SIVU des écoles.

#### **Autres**

- Fuite du toit de la salle des fêtes dans le bar et dans la grande salle.
- Les routes ont été recouvertes de gravillons par endroits ; le chemin de la Grépatière a été refait ; le traçage des passages piétons et des cédez le passage est programmé.
- Une pétition des habitants a été adressée en mairie, ils demandent la prolongation de la ligne blanche jusqu'à la hauteur de la maison Bellemin.
- Problèmes d'inondations le 16/6 suite à disparition de fossés et conflits de voisinage à Vercours.

### **5- INTERCOMMUNALITE**

CCBT : Réunion organisée par la Communauté de Communes Bourbre-Tisserands à Fiti lieu le 14/9.

Syndicat des Eaux : rapport 2014

### **6- DIVERS**

- Martine VIEUX-MELCHIOR cessera de s'occuper bénévolement de la salle des fêtes avant fin 2015. Il convient de trouver un remplaçant, peut-être un agent communal.
- Point sur le site internet (fréquentation, points les plus regardés, souhaite insérer l'historique de la commune, la liste des artisans et commerçants, les comptes-rendus du SIVU.
- Vente de pains, tartes et pizzas le 15 août par l'association des Boules.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 7 SEPTEMBRE 2015 A 20H**